

de la République Démocratique du Congo

Cabinet du Président de la République

- DECRET N° 09/11 DU 24 AVRIL 2009 PORTANT MESURES TRANSITOIRES RELATIVES A LA TRANSFORMATION DES ENTREPRISES PUBLIQUES
- ◆ DECRET N° 09/12 DU 24 AVRIL 2009 ETABLISSANT LA LISTE DES ENTREPRISES PUBLIQUES TRANSFORMEES EN SOCIETES COMMERCIALES, ETABLISSEMENTS PUBLICS ET SERVICES PUBLICS
- ◆ DECRET N° 09/13 DU 24 AVRIL 2009 PORTANT DISSOLUTION ET LIQUIDATION DE QUELQUES ENTREPRISES PUBLIQUES
- DECRET N° 09/14 DU 24 AVRIL 2009 PORTANT CREATION, ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT D'UN ETABLISSEMENT PUBLIC DENOMME « FONDS SPECIAL DU PORTEFEUILLE » EN SIGLE, « F.S.P. »
- ◇ DECRET N° 09/15 DU 24 AVRIL 2009 PORTANT CREATION, ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT D'UN ETABLISSEMENT PUBLIC DENOMME « COMITE DE PILOTAGE DE LA REFORME DES ENTREPRISES DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT » EN SIGLE, « COPIREP »

50° Année

Numéro spécial

30 avril 2009

SOMMAIRE

GOUVERNEMENT

CABINET DU PREMIER MINISTRE

insertion	S
`achat de Officiel,	
Officiel,	

CONGO

al officiel épublique Jukusa n°

u numéro ment des

ts dont la ressés s'il gence.

janvier et dant celle

ions peut

2009		Page
24 avril	- Décret n° 09/11 portant mesures transitoires relatives à la transformation des Entreprises publiques	5
	 Décret n° 09/12 établissant la liste des Entreprises publiques transformées en Sociétés commerciales, Etablissements publics et Services publics. 	12
. / / a (*	- Décret n° 09/13 portant dissolution et liquidation de quelques Entreprises publiques	17
•	 Décret n° 09/14 portant création, organisation et fonctionnement d'un Etablissement public dénommé « Fonds Spécial du Portefeuille » en sigle, « F.S.P. » 	21
	 Décret n° 09/15 portant création, organisation et fonctionnement d'un Etablissement public dénommé « Comité de Pilotage de la Réforme des Entreprises du Portefeuille de l'Etat » en sigle « COPIREP » 	29